



**Communiqué de presse
le 16 mars 2011**

INTRODUCTION DE POMMES DE TERRE DESTINÉES A LA PLANTATION SUR LE TERRITOIRE FRANÇAIS

Ne mettez pas en péril l'état sanitaire de votre exploitation !

Les organisations professionnelles (FN3PT, UNPT, FEDEPOM) du secteur de la production et du commerce de plants et de pommes de terre attirent l'attention de tous les utilisateurs français de plants de pomme de terre sur les risques de certaines pratiques pour l'état sanitaire de notre territoire, et en particulier les importations de plants non contrôlés.

Afin de préserver l'atout sanitaire du territoire français, il faut veiller à respecter les bonnes pratiques et développer la prévention afin d'éviter la propagation de parasites, notamment de quarantaine qui peuvent compromettre la viabilité des exploitations.

Avant toute introduction de pommes de terre destinées à la plantation sur une exploitation, le producteur doit s'assurer que le passeport phytosanitaire accompagne la marchandise, sous peine d'être considéré comme responsable en cas de découverte d'un foyer de maladie de quarantaine. Dans ce cas, aucun système d'indemnisation sur fonds professionnels et/ou d'Etat ne pourra intervenir.

En effet, on met en garde contre les introductions de pommes de terre destinées à la plantation, notamment en zone frontalière Nord de la France, dans des conditions qui laissent planer un doute sur la qualité sanitaire.

Ces marchandises ne seraient pas identifiées clairement comme des plants destinés à la reproduction, n'auraient subi aucun contrôle et ne seraient pas certifiées. Cette pratique est non seulement totalement interdite mais peut entraîner des conséquences financières et juridiques extrêmement préjudiciables pour l'agriculteur, d'autant plus en qualité de locataire.

Les organisations signataires du présent communiqué appellent chacun des professionnels de la pomme de terre à respecter les bonnes pratiques et à faire preuve d'une grande vigilance sur les introductions, dans l'intérêt de toute la filière française pour assurer l'avenir de la pomme de terre sur notre territoire.

FN3PT
43-45 rue de Naples
75008 PARIS
Tél. : 01 44 69 42 60 Fax : 01 44 69 42 61
www.plantdepommedeterre.org

UNPT
43-45 rue de Naples
75008 PARIS
Tél. : 01 44 69 42 40 Fax : 01 44 69 42 41
www.producteursdepommesdeterre.org

FEDEPOM
43-45 rue de Naples
75008 PARIS
Tél. : 01 44 69 42 33 Fax : 01 44 69 42 31
www.fedepom.fr